

Boulangerie

Conformément à la délibération 2025-050 du Conseil Municipal du 23 juin 2025, les redevances dues mensuellement pour l'occupation des étals sont les suivantes :

	Surface Etal	Surface espaces communs	Redevance mensuelle Etal	Redevance mensuelle Espaces communs	Total redevance
Etal 3	13.24 m ²	570 m ²	265 €	204 €	469 €
Charges mensuelles de fonctionnement du bâtiment des Halles (provision pour 1 étal)					200 €
TOTAL					669 €

Les charges feront l'objet d'une régularisation annuelle en fonction des charges réelles de fonctionnement du bâtiment.